



Le DNB après la réforme du collège : qu'en reste-il ?

Le nouveau DNB est la traduction concrète de la mise en place de la réforme du Collège, mais aussi de la Loi Travail et du projet de réforme de l'évaluation des enseignants.

▪ **Le contrôle continu remplacé par un bilan de compétences sur 400 points -**

DNB 2017 : Désormais, le contrôle continu sera remplacé par un bilan de compétences effectué à la fin du dernier trimestre de la troisième. Les 8 blocs du nouveau socle de compétences doivent être évalués selon une échelle à 4 niveaux : maîtrise insuffisante : 10 points / maîtrise fragile : 25 points / maîtrise satisfaisante : 40 points / très bonne maîtrise : 50 points.

Ce système vise à augmenter artificiellement le niveau et renforcer le poids de l'évaluation locale. Nul doute que de fortes pressions seront exercées sur les collègues afin qu'un maximum d'élèves obtiennent une maîtrise « satisfaisante » aux différents blocs de compétences ! Un élève n'ayant rendu que des copies blanches toute l'année partira avec une note de 80/400 ! C'est dire la volonté de tout mettre en œuvre pour les élèves obtiennent leur brevet, indépendamment du niveau réel et du travail fourni !

Quelles obligations pour les enseignants ? Comme pour le livret de compétences, le bilan est du ressort du conseil de classe et non de chaque enseignant individuellement. Le remplissage fastidieux des tableaux n'est donc pas une obligation. Même si dans les nouveaux statuts institués par le décret Hamon de 2015, l'évaluation fait partie de nos missions, sa mise œuvre reste du ressort de la liberté pédagogique.

▪ **L'histoire des arts remplacée par un oral sur les EPI sur 100 points -**

Depuis 2011, une épreuve orale d'histoire des arts avait été ajoutée au DNB. Cette épreuve, organisée localement, se basait sur un programme décidé localement. La mise en œuvre différait d'un établissement à l'autre. FO s'était prononcé contre cette épreuve qui renforçait les inégalités d'évaluation et pour laquelle les jurys d'examen n'étaient pas rémunérés.

DNB 2017 : Désormais, l'épreuve d'histoire des arts est remplacée par l'évaluation des EPI... Les élèves auront à présenter un EPI parmi les 6 (ou plus) qu'ils auront fait depuis la 5ème. Cette présentation orale sera effectuée au cours du printemps par les enseignants du collège. Inacceptable pour FO : cette épreuve se place dans le cadre de l'autonomie des établissements. Certains collèges ont même décidé de faire voter son organisation au conseil d'administration, laissant la voix aux parents et même aux élèves.

Quelles obligations pour les enseignants ? En tant qu'épreuve d'un diplôme national, elle fait partie de nos obligations de service, au même titre que les épreuves pratiques en sciences au baccalauréat. L'anonymat n'est pas respecté puisque les élèves sont interrogés par leurs propres enseignants. FO demande l'abandon de cette épreuve.

Pour 200 points : 3 épreuves disciplinaires remplacées par 2 épreuves fourre-tout !

DNB 2016 : Les 3 épreuves écrites du brevet portaient sur les programmes de la classe de 3ème.

DNB 2017 : Réforme du collège oblige, les élèves seront interrogés sur le programme de cycle 4, donc de la 5ème à la 3^{ème}. Or, ces programmes reposent principalement sur des compétences. Les notions de connaissances sont volontairement imprécises et adaptables localement. Il n'y aura plus que 2 épreuves :

- Sciences : mathématiques et SVT, physique, techno (2 matières sur 3 tirées au sort) (100 points)

- Lettres : français, histoire géographie, éducation civique et morale (100 points)

Inacceptable pour FO :

D'une part, les épreuves nationales sont réduites à la portion congrue (200 points / 700 points).

D'autre part, elles n'évaluent plus le niveau de connaissances mais les compétences des élèves.

Enfin, les consignes sont données d'accorder des points si l'élève a compris « en gros » comment répondre aux questions posées, indépendamment de la justesse des réponses apportées.

FO revendique le retour à des programmes nationaux précis basés sur des connaissances disciplinaires.

Les programmes sont désormais définis localement. Difficile donc de savoir ce qui est vraiment attendu des élèves. Les consignes pour le brevet sont très floues, le seul sujet 0 disponible ne permet pas vraiment de comprendre l'épreuve. La nouvelle évaluation des enseignants proposée par la ministre montre que l'enseignement n'est plus notre fonction principale. Faire des projets (ils rapportent autant qu'une épreuve écrite), s'impliquer dans l'évaluation différenciée par compétences, voilà ce qui est attendu pour remplacer les épreuves ponctuelles et nationales.

Pour le SNFOLC, un brevet sur 700 points avec :

- 500 points locaux et arbitraires

- 200 points sur des épreuves qui évaluent plus les compétences que les connaissances :

C'est la fin du diplôme national.

Or, les conventions collectives sont des droits basés sur l'existence de diplômes nationaux. Les remettre en cause, c'est attaquer le code du travail. Ce nouveau DNB est à mettre en lien avec la loi travail dénoncée par FO qui continue d'en revendiquer l'abrogation. Se battre pour les épreuves ponctuelles, nationales et basées sur des connaissances, c'est se battre pour les droits de tous les salariés.

Refuser ce nouveau DNB, c'est aussi se battre contre le projet de décret de l'évaluation qui transforme les enseignants en « animateurs de séances pédagogiques » et érige en système l'arbitraire et la pression permanente sur les collègues.

- pour être « excellent » à la compétence « coopérer avec les familles », faudra-t-il accepter de changer les notes des élèves jugées « injustes » ?

- pour être « excellent », nous faudra-t-il accepter des réunions à répétition au nom de la compétence « coopérer au sein d'une équipe » ?

- pour être « excellent », devons-nous nous substituer aux conseillers d'orientation psychologues pour « accompagner les élèves dans leur parcours de formation » ?

- pour être « excellent », devons-nous nous conformer au nouveau livret scolaire unique pour bien « évaluer les progrès et les acquisitions des élèves » ?

- pour être « excellent » à la compétence « prendre en compte la diversité des élèves... » faudra-t-il accepter l'explosion des effectifs dans les classes ? Faudra-t-il tout accepter au nom de l'inclusion des élèves qui relèvent de structures spécialisées ?

Si nous ne le faisons pas, serons-nous abonnés à la case « à consolider » tout le long de notre carrière ? Nous le refusons !

Abrogation de la réforme du Collège !

Abandon de PPCR et du projet de l'évaluation des enseignants !